

► “La protection de la nature”, un texte fondateur de Michel-Hervé Julien

Plusieurs auteurs de la présente livraison font référence à l'article de Michel-Hervé Julien paru dans le numéro 11 de *Penn ar Bed* (Juin 1957). Ce texte historique mérite d'être lu et relu.

La Protection de la Nature apparaît comme l'un des problèmes les plus importants de notre époque, surtout dans des régions comme la Bretagne, où la densité de la population, la multiplication des voies de communication, les prélèvements abusifs sur le cheptel sauvage, la dangereuse augmentation des défrichements, provoquent un rapide recul des derniers lambeaux de terres vierges, une rupture des équilibres biologiques et par conséquent un appauvrissement général des ressources naturelles.

Aussi est-ce un devoir urgent que de veiller à la sauvegarde de ces derniers biens, et cela constitue d'ailleurs l'un des buts de notre groupement qui a pour sous-titre « Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne ».

Le concept de Protection de la Nature commence heureusement à prendre place parmi les préoccupations de l'homme moderne ; des pays comme la Grande-Bretagne, la Hollande, les Etats scandinaves, les U.S.A. attachent à la conservation de la Nature et à l'utilisation la plus judicieuse de ses ressources, une importance équivalente à celle qu'ils attribuent à des questions telles que l'agriculture, la circulation ou le logement.

En France, il est encore loin d'en être de même ; pourtant nous possédons en la personne du professeur Roger Heim l'un des plus éminents spécialistes du monde en cette matière et c'est à lui que l'on s'est adressé pour présider l'« Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources ». Jusqu'ici ses appels avaient été davantage entendus à l'étranger qu'en France, mais divers éléments

récents permettent de nous montrer plus optimistes en ce qui concerne l'avenir de notre pays dans ce domaine. C'est ainsi qu'une chaire d'Ecologie et de Protection de la Nature vient d'être créée au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. Sans doute sommes-nous encore loin de voir ce service scientifique complété par une sorte de secrétariat d'Etat chargé de ces questions, comme il en existe outre-Manche sous le nom de « Nature Conservancy », mais déjà un grand pas a été fait.

Pendant longtemps protéger la Nature a consisté à classer de rares sites touristiques, à restreindre le droit de chasse et à interdire la destruction d'un certain nombre d'animaux qu'une classification arbitraire avait désignés comme « utiles ». Mais parallèlement, malgré les avertissements, de quelques naturalistes, on laissait réduire les habitats des animaux sauvages, détruire systématiquement les « nuisibles » et utiliser sans contrôle des produits chimiques nocifs.

Devant les résultats catastrophiques engendrés par une telle politique, on s'est aperçu qu'il était nécessaire de considérer l'être vivant non plus comme une individualité mais comme le maillon d'une chaîne complexe où interviennent tous les autres êtres qu'il côtoie et le milieu dans lequel il évolue. Cette jeune science, sorte de sociologie animale et végétale, se nomme l'Ecologie ; elle s'est donné pour tâche une étude d'ensemble de ce monde vivant où les rapports d'espèce à espèce, entre prédateurs et leurs victimes, entre mortalité et fécondité conditionnent un équilibre fragile que l'homme se doit de connaître s'il veut éviter de le rompre.

Il y a quelques années, en Normandie, de

grandes étendues de marais ont disparu pour faire place à des terres dont le rendement demeure très faible. Or, au point de vue cynégétique, le résultat a été désastreux, les oiseaux nicheurs ont fui, les légions de migrateurs ont cessé de fréquenter ces lieux au moment des passages ; le naturaliste n'y trouve plus qu'une flore et une faune banales.

Cette disparition de l'habitant par la destruction de son habitat constitue la plus grave des menaces qui pèsent sur notre faune et rien ne servira dans l'avenir à limiter ou même à interdire la chasse de certaines espèces si la destruction des biotopes qui leur sont essentiels reste admise.

L'élimination systématique des vertébrés présumés « nuisibles » à l'homme est source elle aussi de redoutables exterminations et de néfastes ruptures d'équilibres biologiques. Bien des chasseurs ont déclaré une guerre sans merci aux oiseaux prédateurs (Autours, Faucons pèlerins, etc.), coupables de prélever une dîme sur le gibier ; or ces prédateurs étant les ennemis naturels des Corvidés (Pies, Geais, Corneilles), une fois les premiers disparus, les seconds se sont mis à pulluler dangereusement, détruisant en masse couvées, jeunes oiseaux gibier, levrauts..., ce qui va à l'encontre du but recherché.

De même il est exceptionnel que les acclimations de plantes ou d'animaux exotiques sauvages aient un effet heureux ; ou elles échouent, ou elles réussissent trop bien et on assiste alors à une prolifération de l'espèce introduite en raison de l'absence de ses ennemis naturels exemple du Crabe chinois qui par sa pullulation menace sérieusement les poissons dont il raréfie la nourriture (on a capturé jusqu'à 77 tonnes de Crabes chinois à un barrage d'Allemagne).

On ne songe pas assez non plus aux dangers présentés par la généralisation de l'emploi des parasitocides, engrais chimiques et insecticides, notamment du D.D.T., aussi préjudiciable aux insectes nuisibles qu'aux insectes utiles (Abeilles entre autres) et même qu'aux bactéries nitrifiantes des sols ; la faune entomologique détruite, les oiseaux insectivores, précieux auxiliaires de l'agriculture, ne tardent pas à disparaître. Quand on sait qu'un couple de Mésanges consomme davantage d'insectes que n'en détruit 1 kg de D.D.T., on se demande s'il ne serait pas plus efficace et plus économique de mettre des nichoirs dans les vergers ou de conserver le long des champs ces haies par ailleurs si utiles contre l'érosion sous toutes ses formes. Notons enfin

que si les pulvérisations de D.D.T. ont été effectuées par avion, les cours d'eau peuvent être atteints et les dégâts sont alors énormes chez les poissons, les crustacés, etc., déjà mis à si rude épreuve par la redoutable pollution des eaux due aux industries riveraines.

De récentes lois interdisent désormais la pollution des eaux marines. Souhaitons qu'elles évitent les immenses dégâts que causent les navires lorsqu'ils déversent leurs déchets de mazout et d'huile à proximité du littoral, engluant les oiseaux marins qui viennent mourir par milliers le long de nos côtes, tuant le plancton, faisant fuir les poissons et les crustacés, abîmant les parcs à huîtres et rendant nos plages et nos roches si inhospitalières. Là, comme dans bien d'autres cas, les mesures en faveur de la Protection de la Nature peuvent être à l'origine d'expériences économiques intéressantes puisqu'elles permettent à la station de dégazage de Brest, qui traite ces déchets, d'apporter un précieux supplément d'activité à notre grand port finistérien. De toute part, on dénonce en ce moment les dangers présentés par les résidus ato-



F. Ladurée

Bird watching à la réserve Michel-Hervé Julien à Goulien.

miques. Ce nouvel aspect de la Protection de la Nature n'intéresse plus seulement la nature sauvage, mais également nos cités, dont l'air est par ailleurs de plus en plus pollué par les fumées toxiques des usines et des moteurs à explosion, tandis que s'ameublissent trop souvent les bénéfiques « espaces verts »

Voyons maintenant ce que nous pouvons faire dans le cadre de nos quatre départements bretons*.

Le premier travail que nous proposons est l'établissement d'un inventaire précis des principales richesses naturelles marais, falaises, rivages, étangs, landes, forêts,

abritant d'intéressantes stations botaniques, colonies d'oiseaux, groupes de mammifères, sites géologiques, etc., dont la sauvegarde est essentielle.

Les plus menacés de ces lieux ne doivent pas seulement être rapidement classés « réserves zoologiques ou botaniques », mais également « sites pittoresques » ; en effet, la conservation d'une fraction intacte de la flore et de la faune doit toujours s'inscrire dans la protection plus générale et plus étendue du paysage lui-même ; cela permet en outre d'établir des zones de protection autour des réserves intégrales.

En Bretagne, la multiplication de plusieurs sortes de réserves s'impose :

RESERVES NATURELLES INTEGRALES, stade scientifique de la réserve où l'influence humaine est réduite au minimum. Nous en avons un exemple à l'île Rouzic, au large de Perros-Guirec, réserve ornithologique fondée en 1912 par la « Ligue pour la Protection des Oiseaux » afin de préserver les derniers couples de Macareux moines qui, victimes de la persécution de chasseurs sans scrupules, étaient alors en voie de disparition. L'interdiction de débarquer sur cette île durant la période de nidification a permis à des dizaines de milliers d'oiseaux de mer de se reproduire en toute quiétude et, récemment, une belle colonie de Fous de Bassan, la seule existant en France, s'y est établie.

RESERVES EDUCATIVES, destinées au public et placées sous sa sauvegarde, comme le sont déjà certaines forêts et comme on projette d'en créer dans une partie de l'île d'Ouessant.

RESERVES DE REIMPLANTATION qui visent à réintroduire des espèces disparues depuis plus ou moins longtemps.

Ces réalisations seront placées sous le contrôle scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle.

La création de nouvelles réserves n'ira pas toujours sans quelques difficultés. Ainsi la mise en réserve de la côte nord du Cap-Sizun, récemment demandée par la Commission des Sites, est sous la menace de la construction d'une route en corniche qui, partant de Douarnenez, rejoindrait la Pointe du Van. Une telle route, si elle devait suivre tous les contours du rivage aboutirait évidemment à la destruction totale des extraordinaires colonies de Pingouins, Guillemots, Mouettes tridactyles, Craves à bec rouge, etc., qui habitent certains points

de ce merveilleux littoral, mais une solution de compromis doit pouvoir être trouvée : il suffit en effet que la route évite la côte pendant quelques kilomètres pour que l'avifaune de cette région sauvage continue à prospérer et que certains paysages demeurent intacts. Ce procédé présente d'ailleurs des avantages appréciables, il permet d'abaisser le prix de revient des travaux en ne suivant pas constamment la mer et en employant de ce fait des portions de routes déjà existantes dont l'amélioration ne peut que favoriser les communes intéressées. Grâce à la protection totale dont jouiront les colonies, elles ne tarderont pas à s'étendre jusqu'à proximité des fractions de route en corniche, constituant un attrait supplémentaire pour le tourisme. D'autre part, retrouver le littoral après un ou deux kilomètres dans les terres, évite la monotonie, rend plus sensible la beauté des lieux et incite l'automobiliste à s'arrêter. Le maintien même de la vie animale dans la région attirera enfin de nombreux naturalistes qui, fréquentant le secteur en dehors des périodes de pointe, apporteront à l'économie de ces communes pauvres un appoint appréciable.



R.P. Bolan

Kastell ar Roc'h à Goulien - Cap Sizun.

Dans le domaine de la chasse, bien des efforts ont été tentés, depuis quelques années, surtout en Bretagne, — grâce à l'action des présidents de fédérations et des ingénieurs des Eaux et Forêts — pour permettre au gibier de se renouveler naturellement : dates d'ouverture et de fermeture mieux étudiées, interdiction absolue de tirer certaines espèces, etc. ; cependant, il y aurait lieu de multiplier les réserves, surtout celles de gibier d'eau, et de modifier ou compléter certains arrêtés. Il est très souhaitable, par exemple, que des oiseaux comme les Tadornes, dont il ne niche pas plus de trente couples en Bretagne, cessent d'être considérés comme gibier (le Tadorne qui est totalement protégé dans la plupart des pays d'Europe, est du reste immangeable). De même, Pétrels, Puffins, Alcides, Phalaropes, devraient jouir de la même protection que les Sternes ou les Cygnes. Peut-être, avec l'aide des fédérations, pourrait-on envisager de distribuer à tous les chasseurs une notice où seraient figurés tous les oiseaux dont la chasse est prohibée.

Il est urgent d'interdire, dès maintenant, la destruction et la capture des Phoques, dans le Finistère ; nous espérons y parvenir bientôt grâce à l'aide de la Préfecture, de l'Inscription maritime, de la Fédération de chasse et des Municipalités.

Dans le domaine éducatif, il est souhaitable que soient multipliés les articles de presse, les causeries radiophoniques, les courts métrages tournés en Bretagne. Dans les écoles, il faudrait inculquer aux enfants le respect de la Nature sauvage ; des cours de Protection de la Nature seraient nécessaires à l'occasion des études du milieu. Il y a beaucoup de chances pour que les élèves qui auront assisté à l'apparition furtive d'un phoque parmi les rochers, au spectacle d'une colonie d'oiseaux marins, qui auront entendu le cri sonore et flûté du Courlis cendré au-dessus de la lande, ou fait lever des joncs la troupe bruyante des Sarcelles, comprendront aisément qu'il est sacrilège de drainer nos derniers marais, de massacrer à coups de bâton un Phoque nouveau-né sur la grève, ou simplement, de détruire un nid de Fauvette.

Pour faire comprendre tout cela, il serait nécessaire d'éditer des affiches, des brochures, des cartes postales ; mais nos ressources sont encore trop modestes, elles nous permettent à peine, avec l'aide du Conseil général du Finistère et de la Municipalité de Quimper de publier notre bulletin. De même pour assurer la péren-

nité et l'efficacité des réserves, il faudrait pouvoir les acheter (ou tout au moins les louer).

Souhaitons donc que nos appels à nos membres et au public soient entendus, que les propriétaires et les communes acceptent de nous louer pour un prix symbolique les terrains que nous ne pourrions acheter, que les services publics employant des gardes acceptent d'inclure nos futures réserves dans le rayon d'action de leurs agents.

Nous comptons sur l'aide de tous nos membres et lecteurs, ce sont eux qui nous aideront à réaliser l'inventaire de nos richesses naturelles, ce sont eux qui peuvent nous alerter lorsqu'ils constatent qu'un monument naturel va être sacrifié. Il se passe peu de jours sans qu'un journal régional ou national n'annonce le drainage d'un marais, le projet d'une route littorale ou une atteinte flagrante aux lois sur la chasse. N'hésitez pas à nous écrire ou à découper l'article et à nous l'envoyer rapidement ; vous servirez ainsi, très utilement, la cause de la Protection.

Puisse ce numéro spécial susciter un intérêt accru pour les choses de la Nature, cette Nature dont nous tirons si ingratement toutes nos ressources, et pour la sauvegarde de ces sanctuaires biologiques — objets irremplaçables d'étude pour les chercheurs, pôle d'attraction pour les visiteurs — dont la conservation ne pourra se faire qu'avec l'aide de tous. Une collaboration étroite entre les autorités administratives, les ingénieurs des Ponts et Chaussées, des Eaux et Forêts, du Génie rural, les administrateurs de la Marine, les présidents des fédérations de chasse et de pêche, les responsables de l'Agriculture et du Tourisme, et les protecteurs de la Nature, devrait permettre à notre belle province de conserver ses plus précieuses richesses naturelles, sans pour autant renoncer à la nécessaire évolution des choses. ■

HEIM R. 1952 - Destruction et Protection de la Nature, Paris, — Documents U.I.C.N., Bruxelles.

Note :

* En Loire-Atlantique et en Vendée la « Société des sciences naturelles de l'Ouest » s'occupe activement de ces problèmes, comme le font au nord et à l'est de la Bretagne la « Société d'histoire naturelle de Cherbourg » et « Mayenne-Sciences » de Laval.